ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Nous commissaires només par l'academie Royale de chirurgie pour examiner les réponses aux objections qui ont été faites à m.r Cogette, rapportons que m.r Cogette est bien persuadé de l'enfoncement de la 1.re table du sinus sourcillier mais qu'il n'a pas examiné si la 2.e table étoit enfoncée, et qu'il croit que la perte de connoissance ne prévenoit que de la forte commotion du cerveau. Nous croyons que cette observation peut être ~~avec~~ insérée dans les memoires de l'academie

Il répond à la 2.e objection qu'il croit d'autant mieux que la dure-mere pouvoit avoir été coupé qu'elle pouvoit dit-il être adhérante a la portion du crane qui avoit été emportée il fait observer d'ailleurs que les sabres des Allemands sont d'un acier tres dure et fort tranchant, comme on ne peut le refuser au mérite de l'observation Nous croyons qu'elle peut avoir sa place dans les mémoires de l'academie.

Il dit au sujet de la 3.e obs. que les tendons extenseurs des doigts ont été coupés dans la partie qui répond à l'espace du carpe et du métacarpe, il avoue que cette obs. n'a rien de rare.

M.r Cogette ne peut donner d'autres éclaircissements sur la 4.e obs. que ceux qu'il a énoncé dans son mémoire, n'ayant pu sçavoir la quelle des côtes a été fracturée sinon que c'est une des vraies côtes supérieures; Quoy qu'il en soit nous croyons que l'obs. peut être mise dans les memoires de l'academie

Loubert   Arnaud

ARC 20 d 20